



Problème cas pratique

Par kzkzkz

Bonjour je suis en l1 droit et j'ai du mal à résoudre un cas pratique. Je ne demande pas à ce qu'on me le résout à ma place mais à ce qu'on me donne des pistes si possible.

Voici le cas pratique :

Valérie et Elie se sont rencontrés pendant leur doctorat en Droit. Ils ont d'abord été collègues en tant que chargés de TD d'un même enseignement puis se sont liés d'amitié avant de devenir amants. Ils se sont mariés après avoir soutenu leur thèse en septembre 2016. Le 4 juin 2017, ils ont eu leur premier enfant, Brenda. Le couple prend rapidement l'eau et fait le choix de vivre séparément en septembre 2017. Lors d'une soirée avec des amis, Valérie rencontre Hakim. Ce dernier est en instance de divorce et séduit immédiatement Valérie. Les deux jeunes gens convolent, tant et si bien que Valérie attend un deuxième enfant pour le mois d'octobre prochain.

Envers qui la filiation de l'enfant à naître sera-t-elle établie ?

Personnellement j'ai du mal à comprendre lorsqu'il est précisé : "Octobre prochain". Est-ce octobre 2018 ou 2017 ? Dans le premier cas, je répondrai que le délai de conception (180 à 300 jours) excède 300 jours et donc la filiation ira du côté de Hakim mais je ne suis pas sûr de la pertinence de ma réponse.

Voilà merci beaucoup d'avance pour l'aide qui pourrait m'être apportée

Par ESP

Bonjour

Ce site n'est pas vraiment dédié à l'aide aux devoirs...

Les deux jeunes gens convolent,

Impossible car Valérie (au moins) est encore mariée.

Envers qui la filiation de l'enfant à naître sera-t-elle établie ?

Hakim devrait faire une reconnaissance volontaire de paternité